



Ville de Lamotte-Beuvron

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS

La participation au concours photo entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Le thème :

La Ville de Lamotte-Beuvron organise un concours photo sur le thème

« **Le patrimoine de la ville de Lamotte-Beuvron** »

Ce concours a pour but de mettre en valeur la commune de Lamotte-Beuvron en apportant un nouveau regard au travers de points de vue originaux, de scènes inédites, d'angles insolites, d'images artistiques...

Les photographies primées par les jurys seront exposées dans la mairie.

Les photos présentées au concours pourront être intégrées au site internet de la Commune, au bulletin municipal ou à tout autre vecteur de promotion et d'information de la ville.

Conditions de participation :

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes amateurs, majeurs ou mineurs (avec autorisation écrite des parents), à l'exclusion des élus, des employés municipaux et de leurs familles respectives et des photographes professionnels.

Chaque participant peut présenter trois photos au maximum.

Chaque participant s'engage à présenter uniquement la ou les photographies dont il est l'unique auteur.

Le concours est ouvert à compter du jour de la distribution du présent règlement.

La date limite d'envoi des photographies est fixée au Dimanche 27 Août 2017.

Les photos doivent parvenir à la fois en format 20x27 cm ou 20x30 cm sur tirage papier brillant, semi-mat ou mat, couleur ou noir et blanc, sans marge, ainsi qu'en format numérique, de la meilleure résolution possible.

Chaque photographie devra être légendée au dos et comporter les éléments suivants :

- Nom et prénom du photographe,
- Titre de l'œuvre,
- Mention « reproduction libre ».

Les images photographiques ne devront pas être encadrées ou collées sur un support.

Marche à suivre :

Les photographies seront déposées à l'accueil de mairie ou envoyées à :

*Mairie de Lamotte-Beuvron « Concours photo »,
41 Avenue de L'Hôtel de Ville
41600 Lamotte-Beuvron
Et à l'adresse mail suivante :
communication@lamotte-beuvron.fr*

et devront être accompagnées du bulletin de participation dûment rempli.

Détails techniques :

Pour participer au concours, la photographie doit être validée par la Mairie de Lamotte-Beuvron. Pour cela, elle doit remplir les conditions suivantes :

- La création doit illustrer le thème « Patrimoine de la ville de Lamotte-Beuvron ». Elle doit donc avoir été prise sur le territoire de la commune
- Les photos proposées peuvent être en couleurs ou en noir et blanc
- Aucune marque et plus généralement aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création. Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image des tiers et prouver qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Utilisation des photographies

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et publication). L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les participants acceptent la présentation de leur œuvre. Ils autorisent la ville de Lamotte-Beuvron à présenter, reproduire et diffuser la photo dans le cadre de la communication non-lucrative de la commune sur tous supports et utilisations connus ou inconnus à ce jour, et sans contrepartie financière.

Jurys et critères de sélection

Pré-sélection :

La commission « Vie associative, culturelle et touristique » se réunira pour sélectionner 20 photographies plus 10 photos pour la catégorie des jeunes talents de moins de 17 ans selon les critères suivants :

- Originalité du sujet et originalité de la prise de vue
- Esthétisme d'ensemble et maîtrise technique.

3 prix seront décernés :

- le prix « **sélection du jury** » sur l'ensemble des photos sélectionnées

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, sera composé des membres de la commission « vie associative, culturelle et touristique »

- le prix « **jeunes talents** » sur les photos de la sélection «jeunes» jury composé de :
 - Membres du CMJ
 - animateurs attachés au service enfance

- le prix « **sélection du public** » sur l'ensemble de la sélection

Le prix sera décerné par la population de Lamotte-Beuvron lors de l'exposition au public dans la salle du conseil.

Les votes seront comptabilisés entre

Chacun des 3 lauréats recevra un prix offert par la ville et l'Union Commerciale

Responsabilité

- Le participant est seul responsable de sa photographie et garantit la ville de Lamotte-Beuvron contre toute action ou recours qui pourraient être intentés du fait de sa publication.



BULLETIN DE
PARTICIPATION
Concours Photos
(À joindre obligatoirement)

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel _____@_____

≤
Photo 1
Titre

≤
Photo 2
Titre

≤
Photo 3
Titre

Je soussigné(e) _____

Certifie :

- 1) ne pas être photographe professionnel
- 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière
- 3) l'exactitude des informations communiquées

Fait à : _____ le : _____

Signature : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ». Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable